

DECISION 09/26

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Prestation annuelle de fauchage accotements Ville d'Arbois

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la consultation effectuée et les offres reçues,

DECIDE

D'attribuer la prestation annuelle de fauchage des accotements de la Ville d'Arbois à :
SARL des Chintres - 2 b rue du val d'amour - 39 380 CHATELAY pour un montant de
19 800 € TTC

Arbois, le 06 mars 2026

La Maire,

Valérie DEPIERRE

